

**Assemblée Générale Elective DE LA LIGUE  
Ile de France de Triathlon  
6 Mars 2021**

A Issy les Moulineaux  
Le 12 Février 2021

**Objet :** Convocation à l'Assemblée Générale Elective du 6 Mars 2021

Madame, Monsieur,

Conformément aux statuts de la ligue régionale, l'Assemblée Générale de la ligue est composée des représentant.e.s des associations sportives affiliées, et seul.e.s ces dernier.e.s peuvent siéger avec voix délibérative.

J'ai le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 6 mars 2021 à 9 heures en visio conférence lien pour rejoindre l'AG

[https://zoom.us/join/zoom/register/tJUqc-ugqDwtGNCUhZmxlCpX\\_MA6EnXI4pPO](https://zoom.us/join/zoom/register/tJUqc-ugqDwtGNCUhZmxlCpX_MA6EnXI4pPO)

Conformément à nos statuts, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après :

- l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Elective

Tous les autres documents (comptes, coûts, budget prévisionnel....) :

- vous seront adressés vers le 1<sup>er</sup> mars 2021
- seront accessibles sur le site internet de la ligue

Je reste à votre disposition pour toutes précisions ou informations complémentaires,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président  
Thierry SAMMUT



Ligue Ile de France de Triathlon  
2 place Jules GEVELOT  
92130 Issy les Moulineaux  
☎ 09.81.09.36.12  
contact@idftriathlon



### **L'ordre du jour de l'AG Elective du 6 Mars**

1. Ouverture de l'Assemblée Générale
2. Rapport moral
3. Rapport Financier
4. Rapport des vérificateurs aux comptes
5. Vote des comptes de l'exercice
6. Vote des couts 2022
7. Proposition de Budget prévisionnel
8. Rapport des commissions
  - a. Arbitrage
  - b. Discipline
  - c. Technique et Jeunes
9. Election du conseil d'administration
10. Election des représentants des clubs
11. Questions diverses
12. Clôture de l'AG

## **PROCURATION AG Elective DE LA LIGUE ILE DE FRANCE Du 6 Mars 2021**

Par défaut, le représentant du club est le **Président du club**. S'il ne peut être présent à l'AG de la ligue et qu'il ne peut pas mandater l'un de ses membres licenciés pour le remplacer, il (mandant) peut donner **procuration** uniquement à un **représentant d'un autre club (ou section) F.F.TRI. affilié de la Ligue régionale représentant son club (ou section) à l'occasion de l'Assemblée générale concernée (mandataire)**.

Chaque mandataire ne peut être porteur que de **deux procurations au maximum**, Les procurations doivent être adressées au siège de la L.R.TRI. par **lettre recommandée avec accusé de réception** ou par **courrier électronique** (à l'adresse [contact@idftriathlon.com](mailto:contact@idftriathlon.com)) cinq jours au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire, soit **au plus tard le Lundi 1<sup>er</sup> Mars 2021**.

Elles devront en outre

- Indiquer le nom du mandataire,
- Être revêtues de la mention "bon pour pouvoir" de la main du mandant,
- Être revêtues de la signature du mandant,
- Être revêtues de la date.

Je soussigné.e, Mme / M (mandant), Président.e du club :

régulièrement affilié auprès de la ligue pour la saison 2020, **donne procuration au représentant du club (mandataire) suivant** : (précisez le nom du club)

Fait à  
Le

Signature du Président du club donnant procuration (mandant) (Obligatoire) Faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »

**MANDAT DU PRÉSIDENT DU CLUB DÉSIGNANT UN MEMBRE LICENCIÉ DU CLUB  
"REPRÉSENTANT DU CLUB" À L'AG ELECTIVE DE LA LIGUE ILE DE FRANCE DU  
samedi 6 Mars 2021**

Par défaut, le représentant du club est le **Président du club**.

Si le Président du club ne peut être présent à l'AG de sa ligue, il peut désigner l'un de ses membres pour le remplacer.

Dans ce cas, le membre désigné doit :

Disposer d'un **mandat signé du Président** de son club.

Au jour de sa désignation et au jour de l'assemblée générale de la L.R.TRI. à laquelle il participe :

Ne pas avoir été condamnés à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ou, s'ils sont de nationalité étrangère, ne pas avoir été condamnés à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales;

**Être licencié de la F.F.TRI. au titre du club qu'il représente**

Je soussigné.e, Mme / M (mandant), Président.e du club : .....

régulièrement affilié auprès de la ligue pour la saison 2020, **donne mandat** à Mme /Mr

.....

Membre de mon club ayant pour Numéro de licence

**Pour représenter le club lors de l'Assemblée Générale Elective de la ligue Ile de France du samedi 6 Mars 2021**

**Fait à :** .....

**Le :** .....

**Signature du Président du club (obligatoire)**

*Pour des faciliter d'organisation merci si possible de nous envoyer par mail  
[contact@idftriathlon.com](mailto:contact@idftriathlon.com) le mandat quelques jours avant.*